

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2022**

L'an deux-mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Hélène SOLIVÉRÈS, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Hélène SOLIVÉRÈS, Tania PRUVOST, Marine MAY et Messieurs Yann LE DORTZ, Jean-Marie LASFARGUES, Patrick MAGNOL, Didier GLONER, Noël CAMAL.

**Étaient excusés** : Claire TARDIEU, Valentin MARCILLY, Guillaume FLOYRAC (procuration donnée à Yann Le Dortz).

**Secrétaire de séance** : Didier Gloner

-----

À l'ouverture de la séance, le compte rendu du dernier Conseil Municipal, en date du 28 janvier 2022, a été approuvé.

Mme Tania Pruvost, en retard excusée, ne participe pas aux votes des premiers sujets.

**1/ Vote du Compte administratif 2021**

Mme la Maire quitte la salle et ne participera pas au vote. La présentation du compte administratif 2021 est faite par Mme Marini (secrétaire de mairie). L'explication est donnée en détail, article par article, en fonctionnement et en investissement.

Ce compte administratif 2021 fait apparaître :

- en fonctionnement
  - o dépenses 237.524,45 €
  - o recettes 345.707,69 € (dont 74.925,07 € d'excédent 2020)
- en investissement
  - o dépenses 73.644,27 €
  - o recettes 65.285,99 € (dont 43.438,51 € de déficit 2020)

Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 108.183,24 € et un déficit d'investissement de 8.358,28 €.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à la majorité des présents, comme suit :

- **6 votes favorables**
- **1 abstention** (Jean-Marie Lasfargues)
- **0 contre**

**2/ Affectation du résultat**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit sur le budget de 2022 :

Pour l'excédent de fonctionnement de 108.183,24 € :

- couvrir le besoin net de la section d'investissement 14.358,28 €
- affecter le reste du résultat en recettes de fonctionnement 93.824,96 €

Pour le déficit d'investissement de 8.358,28 € :

- affecter ce résultat en dépenses d'investissement 8.358,28 €

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à la majorité des présents, comme suit :

- **7 votes favorables**
- **1 abstention** (Jean-Marie Lasfargues)
- **0 contre**

### **3/ Vote du Budget Prévisionnel 2022**

En accord avec Mme Solivérès et sous la présidence de celle-ci, Mme Marini présente et détaille, article par article, en fonctionnement et en investissement les propositions pour le Budget Prévisionnel de l'année 2022.

Le budget prévisionnel de 2022 s'équilibre de la manière suivante :

<b>En section de fonctionnement à la somme de :</b>	<b>350.358,00 €</b>
Dont : Total des dépenses prévisionnelles :	350.358,00 €
Total des recettes prévisionnelles :	256.533,04 €
Résultat de fonctionnement reporté (excédent) :	93.824,96 €
<b>En section d'investissement à la somme de :</b>	<b>158.658,28 €</b>
Dont : Total des dépenses prévisionnelles :	144.300,00 €
Restes à réaliser :	6.000,00 €
Résultat d'investissement reporté (déficit) :	8.358,28 €
Total des recettes prévisionnelles :	158.658,28 €
<b>Soit un budget global de :</b>	<b>509.016,28 €</b>

Après délibération, l'assemblée se prononce comme suit :

- **7 votes favorables**
- **0 abstention**
- **1 contre** (Jean-Marie Lasfargues)

### **4/ Vote de la Fiscalité Directe Locale 2022**

Après étude de l'Etat de Notification de la Fiscalité Directe Locale pour 2022, fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques, il est proposé au conseil de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux proposés pour l'année 2021. Les taux s'appliquent ainsi :

TAXES	BASES 2022	TAUX 2021 PROPOSES	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2021
Taxe foncière bâti	241.000	49,28	<b>118.765</b>
Taxe foncière non bâti	5.900	259,38	<b>15.303</b>
<b>TOTAL</b>			<b>134.068</b>

Après délibération, l'assemblée se prononce comme suit :

- **7 votes favorables**
- **1 abstention** (Jean-Marie Lasfargues)
- **0 contre**

## **5/ Subventions aux associations 2022**

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter les montants alloués aux associations pour l'année 2022.

M. Yann LE DORTZ, président de l'APE 3LP, ne participe pas au vote. Mme Tania PRUVOST, venant d'arriver, participe au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de les attribuer comme suit :

- APE 3LP : 300 €

L'assemblée se prononce favorable à l'unanimité.

Il est également décidé de ne rien attribuer aux associations qui n'ont pas présenté de bilan financier.

Après délibération, l'assemblée se prononce comme suit :

- **6 votes favorables**
- **1 abstention** (Patrick Magnol)
- **1 contre** (Jean-Marie Lasfargues)

Il est précisé que la municipalité maintient la gratuité de la salle des fêtes pour les associations Bastidaines.

## **6/ Questions Diverses :**

- Défense incendie : prochainement aura lieu la signature chez notaire de l'acte d'achat pour l'acquisition d'un terrain situé La borde Rouge, afin d'y installer une bâche à incendie.

- Travaux cimetière : une première tranche est en cours. Une deuxième tranche sera effectuée en 2023 et présentée pour la DETR.

- Travaux sécurisation voirie : les barrières devant la salle des fêtes et en face de la boulangerie viennent d'être installées.

- Un emplacement réservé pour les véhicules de pompiers sera installé à la cale devant le pont du Vert (rive droite), afin qu'aucun autre véhicule n'y soit stationné lors d'urgence.

- Mur du Chemin des Safraniers : un premier devis a été fait pour la réfection du mur de soutènement de ce chemin. Un deuxième devis va être demandé.

- Chemin prolongeant la route du Mas d'Ausse : une demande a été faite pour la réfection d'un mur de soutènement dans ce chemin. Après avoir contacté le service juridique du Grand Cahors, il apparaît que ce n'est pas à la mairie de prendre en charge ces travaux, mais aux propriétaires des terrains que ce chemin dessert.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE.**

À LABASTIDE DU VERT,  
Le 4 avril 2022

**Mme la Maire,  
Hélène SOLIVÉRÈS**